

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 21 juin 2018 à 18 h, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Alain Dubois, Denis Prescott et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur le conseiller Jacques Martial était absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Demande de dérogation mineure 2018-0004 – Matricule 1432-99-2864, propriété sise sur le rang Saint-Augustin, lot projeté 6 141 275 du cadastre du Québec, zone C-3;
5. Demande de dérogation mineure 2018-0005 – Matricule 2039-85-9970, propriété sise au 1, chemin du lac Noir, lot projeté 4 528 117 du cadastre du Québec, zone F-6;
6. Pèlerinage de la Paix de Joliette – Demande;
7. Période de questions;
8. Clôture et levée de la séance;
9. Méditation.

242-06-2018 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu**

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

243-06-2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-0004 - MATRICULE 1432-99-2864, PROPRIÉTÉ SISE SUR LE RANG SAINT-AUGUSTIN, LOT PROJETÉ 6 141 275 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE C-3

La demande vise à construire un poulailler à une distance de 5.56 mètres de la ligne de lot arrière au lieu de 15 mètres exigé par le règlement de zonage.

Considérant l'emplacement du poulailler;

Considérant l'espace vert et vacant du terrain;

Considérant l'espace indisponible sur le terrain causé par la contrainte des étangs;

Considérant l'absence de voisinage;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité.

244-06-2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-0005 - MATRICULE 2039-85-9970, PROPRIÉTÉ SISE AU 1, CHEMIN DU LAC NOIR, LOT PROJETÉ 4 528 117 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE F-6

La demande vise à permettre la construction d'un garage dans la cour avant dont la hauteur sera à vingt (20) pieds et qui excédera celle du bâtiment principal qui est de quinze (15) pieds.

Considérant l'emplacement du garage projeté;

Considérant l'espace indisponible sur le terrain causé par les contraintes topographiques (présence de la montagne et de roches);

Considérant la différence minimale de cinq (5) pieds entre le garage projeté et la maison;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

245-06-2018 PÈLERINAGE DE LA PAIX DE JOLIETTE - DEMANDE

Demande de contribution financière pour le Pèlerinage de la Paix de Joliette qui sera de passage à Mandeville le 9 août 2018.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande et donne une contribution financière de 100.00 \$.

Que le chèque soit émis à l'ordre de la Paroisse Saint-David - Communauté chrétienne de St-Charles.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

246-06-2018 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyée par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Il est résolu

Que la séance soit et est levée à 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière